ARQUEBUSIERS du PAYS d'ANCENIS. Boite Postale 600 62, 44 152 ANCENIS cedex

2^{ème} Club demande d'adhésion 2019

Merci	de
joindi	re
2 phot	os

Nom:			
Nom de jeune fille :			
Si besoin, prénom usuel :			
Nationalité :	Département Département		
Adresse:			
Lieu dit:			
Code Postal: Ville:			
Profession:	Retraité de		
Téléphone fixe : Portable : .	E-mail :		
-	club qui vous parraine ou comment vous avez connu le club :		
Pour mieux vous connaître :			
Avez-vous une détention d'arme de catégo Avez-vous un autre loisir sportif ou non ? S Avez-vous des compétences en informatique	Non? Disciplines 10m? Armes Anciennes? TAR? Autres prie « B » ? Oui? Non? Pistolet? cal Revolver? cal i, oui lequel?		
-	Avez-vous des contraintes de santé liées au tir ?		

· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	copie recto/verso de votre licence de tir, deux photos d'identité pièce identité, carte Vitale et Mutuelle , et régler votre inscription au clu	ıb.	

Carte $2^{\text{ème}}$ club : 115€

Badge : $45 \in *$ Pack Formation : $45 \in *$ Total : 205€

Total payable en une **ou** deux fois, mais le 1^{er} cheque sera obligatoirement de 90€

Le montant de la carte 2^{ème} club est de 115€uros. Pour la 1^{ère} année, uniquement, il faut y ajouter, le « pack formation » de 45€uros, qui comprend les cours de formation sur le tir, le prêt des armes et leur entretien, les munitions 4.5 et la ciblerie 4.5 à volonté, le badge est de 45€uros, soit un total de 205€uros pour une carte 2^{ème} club, la 1^{ère} année seulement. La saison suivante, il n'y aura que la carte 2^{ème} club à acquitter.

Lorsqu'il y a mutation de 2^{ème} club à 1^{er} club, le droit d'entrée est redevable (85€) en sus.

A noter, que si vous dépassiez les délais de formation, vous seriez **redevable de nouveau** de **45€**, la saison prochaine. Les munitions des armes à feu (22lr, 9m/m, 38wc, etc...) et la ciblerie afférente **sont payantes.**

Merci de rédiger votre chèque de 205* €uros à l'ordre des Arquebusiers du Pays d'Ancenis. Comme tireur en 2ème club, l'accès au stand vous sera possible rapidement et entre les séances de formation.

La FORMATION est obligatoire, elle concerne aussi bien les nouveaux arrivants que les tireurs en mutation d'un club tiers. L'adhésion au club ne sera pas validée définitivement, qu'en <u>cas de réussite de la formation</u>. Je note que j'ai 6 mois pour suivre la formation et la réussir. En cas de non-observation des points ci-dessus, votre admission serait refusée.

La FORMATION. Quelles sont ses buts ??? À quoi ça sert....

- 1) Maitrise/Connaissance parfaite de tous les pas de tir et des accès au stand.
 Rappel : le stand est en « accès libre », tous les jours de 08h00à 19h30, sauf mardi, y compris lors des vacances...
 La contrepartie est de suivre et d'assimiler la formation.
- 2) Connaissance/Aisance dans le maniement des armes en toute sécurité, pour soi et les autres. Mise en pratique des règles FFT de sécurité et savoir appliquer le règlement intérieur du club Ancenis Découverte ou rappel des Techniques de tir à la cible.
- 3) Connaissance des autres membres/intégration au sein du club qui vous accueille, ce qui contribue à forger et maintenir une bonne ambiance au sein du club.
- 4) **Pratique/initiation/découverte** de **TOUTES les <u>disciplines sportives</u>** pratiquées au sein du club pour apporter un maximum de connaissance au futur sociétaire sur les disciplines du tir sportif. **Disciplines majeures**: 10mètres, Tir Armes Réglementaires (*TAR*), tir Armes Anciennes.

Par la suite, vous pourrez aussi pratiquer, occasionnellement, le tir western, le tir plateau, le TSV ou du PTA.

La formation est **ADAPTEE au niveau de pratique du tir de <u>chacun</u>.** Ainsi un **tireur <u>confirmé</u>** passera moins de temps dans les différents modules, qu'un <u>tireur débutant</u>. Pour un <u>tireur confirmé</u>, il faut compter, en moyenne, 4 à 5 séances maxi. Mais tout dépend de **son niveau <u>réel de tir</u>**, de sa maitrise de **la règle des « 5 ».**

L'inscription au club implique :

Le Président

M A Mars

1) La stricte observation de la réglementation sur les armes,

Le Secrétaire

M Ph Régnier

L'accès au club ne sera validé définitivement, qu'en cas de réussite de la formation

- 2) L'observation absolue des règlements et statuts de notre association, connaissance/application de la règle des « 5 »
- 3) L'obligation de suivre la formation sur le tir, d'une manière active, de réussir (avoir au moins, 20/30), au QCM du club, 12/20 au Qcm FFtir et enfin de passer avec succès les différents tests de tir.

Merci d'indiquer pourquoi vous voulez venir tirer spécifiquement à Ancenis ?				
Paiement: oui? non? Paiement cash: oui? non? 1 ^{er} chèque:	Photocopie licence FFtir: Licence n°	Personne à prévenir en cas d'accident ? Tel :		
Photocopie CNI: oui? non?		Départ du club le :		
Certificat médical : oui ? non ? Que pour un 1 ^{er} club	N° badge affecté :	Badge rendu: oui? non? et consigne remise-le:		

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au secrétaire ou au Président du club.

Admission agrée par le Bureau sous six mois.

Le postulant :.....

lu et approuvé

M....

Je sollicite mon adhésion en 2ème club aux Arquebusiers du Pays d'Ancenis. A Ancenis, le/...../ 20.......

Le Trésorier

M Th Fonteneau

Société Loi de 1901, fondée le 23 avril 1966, n° 730/J.O. du 13 mars 1993 - Société F.F.Tir n° 05 44 032 (section cible). Jeunesse et Sports : 44 - S - 26 - dossier n° 988 - Tel : 09.52.16.47.61 - e-mail : arquebusiers.ancenis@free.fr - site : arquebusiers.ancenis.free.fr